



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 25 septembre 2008 – N° 291/D131

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête annuelle de production (EAP)

*Service producteur* : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi – Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 avril 2008 par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Réunion du Comité du label du 24 septembre 2008 (formation Entreprises)

Cette enquête nouvelle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble de fusion des statistiques annuelles sur l'industrie (Fusain), qui est le volet « industrie » du projet Resane. Elle se substitue à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), à l'enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI) et à la plupart des enquêtes annuelles de branche (EAB).

L'enquête annuelle de production a deux objectifs majeurs :

- repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, et en déduire leur activité principale (APE),
- fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcum, mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

La première réalisation de l'enquête aura lieu en 2009 et concernera des données relatives à l'année 2008. Le champ géographique sera la France entière. Cependant, pour les premières années, l'enquête sera limitée à la France métropolitaine, les Dom faisant alors l'objet d'une enquête à part pour ce qui concerne la ventilation de l'activité en branches.

La diffusion des statistiques structurelles sera sensiblement identique à celle de l'EAE Industrie : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence, et des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature).

La diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcum, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le principal vecteur de diffusion sera le site Internet du Sessi.

Le Comité du label estime l'opération d'importance et étudiée avec minutie. Il note que l'enquête est novatrice sur la définition des unités enquêtées.

Il invite cependant le service à prendre en compte les remarques faites par les experts concernant le plan de sondage, en particulier sur le mode de sélection des nouvelles entreprises entrant dans l'échantillon.

.../...

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle de production (EAP) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2009 à 2013

Le Président du Comité du label

**signé**

Jacques Garagnon